

TPF INGENIERIE
SAS au capital de 3 196 800 euros
Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE
oooooooo
R.C.S. MARSEILLE B 420 606 188
oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026
RELEVÉ DE DECISIONS

La société TPF S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social – Avenue de Haveskerckelaan – 46 – 11 90 BRUXELLES (Belgique), représentée par Monsieur José SANTOS en sa qualité d'Administrateur Délégué,

Associé unique de la société TPF Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 3.196.800 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar -13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 420 606 188 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux, établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 14 avril 2026 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- A l'affectation du résultat,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Questions diverses.

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice 2025 qui ont été approuvés par la société RSM MEDITERRANNEE, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un bénéfice après impôt de 3 367 032,64 euros.

Il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 272 235 euros au titre de provisions pour départ en retraite,
- 44 320 euros au titre de l'Organic 2025 à régler en 2026,
- 36 580 euros au titre de la taxe sur les véhicules de société,

- 88 689 euros au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme,
- 1 600 euros au titre de pourboires et dons divers,
- 22 613 euros au titre de la taxe annuelle bureaux,
- 186 722 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2025 à verser en 2026,
- 385 789 euros au titre de l'impôt société,
- 687 euros au titre de la provision perte de change,
- 2 601 euros au titre d'amendes et pénalités.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 71 650 euros au titre de reprise sur provisions pour départ en retraite,
- 42 430 euros au titre de l'Organic 2024 réglée en 2025,
- 112 354 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2024 versée en 2025,
- 7 259 euros au titre de la reprise de provision Perte de change,
- 272 153 euros au titre des dividendes (ce montant étant diminué de la quote-part de frais et charges).

2) d'affecter le résultat s'élevant à 3 367 032,64 euros de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de 3 300 000 euros à l'actionnaire unique en date du 30 juin 2026,
- en autres réserves pour 67 032,64 euros.

3) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2025 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

4) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.



TPF S.A., Associé unique
Représentée par Monsieur José SANTOS

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : TPI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 2 Quai d'Arenc 13002 Marseille		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET* 42060618800316		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2025				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	27 252			
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	921 147			
	Fonds commercial (1)	AH	2 309 928			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 771 795			
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	63 500			
	Participations	CS	6 288 900			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU				
	Créances rattachées à des participations	BB	14 507			
	Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF	1 301 364				
Autres immobilisations financières *	BH	492 749				
TOTAL (II)		BJ	14 191 141			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP	4 656 619		
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 944 984		
		Autres créances (3)	BZ	3 047 073		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD			
		Disponibilités	CF	7 808 107		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 181 764		
		TOTAL (III)	CJ	29 638 548		
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	480 617		
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	687			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	44 310 994			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	1 527 794
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Certifié conforme à l'original
William NEYNARD

TPF INGENIERIE
2 Quai Le Balthazar - 2 Quai d'Arenc
13002 MARSEILLE
Tél : 04 91 23 77 50 - Fax 04 91 25 29 87

30/04/26

Désignation de l'entreprise		TPFI	Néant ☐ *		
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 196 800)		DA	3 196 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	319 680	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 389 506		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 367 033	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	98 985	
	TOTAL (I)		DL	12 372 004	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	3 561 544	
	Provisions pour charges		DQ	1 954 971	
	TOTAL (III)		DR	5 516 515	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 067 042	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 620		
	Instruments financiers à terme		DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	526 498	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 699 641	
	Dettes fiscales et sociales		DY	9 458 609	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	27 430	
	Autres dettes		EA	129 904	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 340 208	
TOTAL (IV)		EC	20 250 952		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation *		ED	32		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			38 139 502		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	16 984 015
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : TPFI							Néant		*		
			Exercice N								
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	biens *		FD		FE		FF				
	Production vendue services*		FG	48 201 454	FH		FI	48 201 454			
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	48 201 454	FK		FL	48 201 454			
	Production stockée*						FM	61 012			
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	79 833			
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP	890 316			
	Produits des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles						F1				
	Autres produits (1) (11)						FQ	78 975			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	49 311 590			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
Variation de stock (marchandises)*						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	15 284 803				
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 350 327				
Salaires et traitements*						FY	19 402 858				
Cotisations sociales (10)						FZ	7 856 551				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*						GA	156 234		
		Sur immobilisations	- dotations aux dépréciations					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	62 211		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 071 375		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1					
Autres charges (12)						GE	410 145				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	45 594 505				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 717 085				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	276 426			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	105 884			
	Reprises sur dépréciations						GM	14 759			
	Différences positives de change						GN	13 403			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d’instruments de trésorerie						GO				
	Produits de cessions d’immobilisations financières						G2				
	Total des produits financiers (V)						GP	410 472			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	687			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	184 895			
	Différences négatives de change						GS	33 551			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	219 133			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	191 338				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 908 424				

Désignation de l'entreprise TPFI		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	155 602
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	385 789
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	49 722 062
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	46 355 029
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 367 033
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	169 784
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
	(6ter) Dont - amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	(6ter) Dont - amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8	
		dont cotisations facultatives Madelin A10	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : TPEI										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	27 252		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 091 538		KE		KF	139 537
CORPORELLES	Terrains					KG			KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM			KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP			KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS			KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 429 505		KW		KX	45 470
		Matériel de transport *				KY	12 356		KZ		LA	10 119
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 218 105		LC		LD	57 640
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI		LJ	63 500
	Avances et acomptes					LK			LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 659 966		LO		LP	176 729
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T	
		Autres participations				8U	5 952 865		8V		8W	350 542
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 731 729		1U		1V	127 046		
TOTAL IV				LQ	7 684 594		LR		LS	477 588		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	13 463 350		ØH		ØJ	793 854	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	27 252	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 231 075	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	1 400	MN	1 473 575	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	22 475	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 275 745	MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	63 500	NB	63 500	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	1 400	NH	2 835 295	NI	63 500		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	6 303 407	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	64 663	2F	1 794 112	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	64 663	NK	8 097 520	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	66 063	ØL	14 191 141	ØM	63 500		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: TPFI

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise TPFI										Néant ☐ *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY	27 252	EL		EM		EN	27 252					
Fonds commercial			RE	945 946	RF		RI		RJ	945 946					
Autres immobilisations incorporelles			PE	900 654	PF	7 782	PG		PH	908 436					
TOTAL I			RK	1 873 852	RM	7 782	RN		RO	1 881 634					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	1 093 320	QE	83 298	QF	40	QG	1 176 578					
	Matériel de transport		QH	12 356	QI	259	QJ		QK	12 614					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 084 432	QM	64 896	QN		QO	1 149 328					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	2 190 107	QV	148 452	QW	40	QX	2 338 520					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	4 063 959	ØP	156 234	ØQ	40	ØR	4 220 154					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY							
Total général non ventilé (NS + NT + NU)															
Total général non ventilé (NW - NY)															
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler			(607 350)		126 733		Z9		Z8	(480 617)					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ^{TPFI}								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	98 985	TM		TN		TO	98 985
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	98 985	TS		TT		TU	98 985
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	3 481 736	4F	548 600	4G	469 480	4H	3 560 856
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	7 259	4U	687	4V	7 259	4W	687
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 521 846	4Y	522 775	4Z	89 650	5A	1 954 971
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	5 010 842	TV	1 072 062	TW	566 389	TX	5 516 515	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	887 653	6B		6C		6D	887 653
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	13 947	9V		9W		9X	13 947
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	27 140	Ø7		Ø8	7 500	Ø9	19 640
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 299 072	6U	62 211	6V	331 186	6W	1 030 097
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 227 812	TY	62 211	TZ	338 686	UA	1 951 337
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 337 638	UB	1 134 273	UC	905 075	UD	7 566 837	
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE	1 133 586	UF	890 316		
			- financières	UG	687	UH	14 759		
			- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

Désignation de l'entreprise : TFFI										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	14 507		UM			UN	14 507		
	Prêts (1) (2)			UP	1 301 364		UR			US	1 301 364		
	Autres immobilisations financières			UT	492 749		UV			UW	492 749		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 527 794						1 527 794		
	Autres créances clients			UX	11 417 191		11 417 191						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	18 020		18 020						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	15 739		15 739						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	597 452		597 452						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	29 330		29 330						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	2 337 938		2 337 938						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	48 595		48 595						
	Charges constatées d'avance			VS	1 181 764		1 181 764						
	TOTAUX			VT	18 982 442		VU	15 646 028		VV	3 336 413		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	82 314								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	17 359									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 067 042		1 326 603		2 740 399					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 620		1 620							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	4 699 641		4 699 641							
Personnel et comptes rattachés			8C	3 778 335		3 778 335							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	2 337 387		2 337 387							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	61 562		61 562							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 998 718		2 998 718							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	282 607		282 607							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	27 430		27 430							
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	129 904		129 904							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	1 340 208		1 340 208							
TOTAUX			VY	19 724 454		VZ	16 984 015		2 740 399				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	857 876		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : TPFI				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	3 367 033	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	88 689	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	36 580	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	316 555	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)				XX		
	Amendes et pénalités				WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	385 789	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme					WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	214 223		
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	4 408 869	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WU	114 080
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		
	- imposées au taux de 0 %										WH		
	- imposées au taux de 19 %										WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs										XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	4 273	XA	276 426			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)												ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.											ZY	
	Majoration d'amortissement*											XD	
	Abattement sur le bénéfice * Associations France Ruralités Revalorisation - (FRR) (44 quindecies A) ZFU-TE (art.44 octies A) Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF			
				Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
			OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC					
			PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG	119 613				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	66 292							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	510 119
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	3 903 023	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	3 903 023	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

Désignation de l'entreprise TPFI				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 755 646
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	2 451 511
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	304 135
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	304 135
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	1 832 754
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
PENSION RETRAITE			8X	272 235	8Y 71 650
			8Z	44 320	9A 42 430
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
ORGANIC			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	316 555	YO 114 080
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise TPFI										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales		ZB		
							- Autres réserves		ZD	1 432 624	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	2 932 624		Dividendes		ZE	1 500 000	
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			OF	2 932 624		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	2 932 624	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ	268 149	
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	4 297 304	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	3 346 738	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	1 348 157	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	1 403 757	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	4 888 847	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	15 284 803	
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	257 168
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)						ZS		9Z	1 093 159		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	1 350 327		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	9 811 991	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	2 446 494	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØB	19 110 378	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)								Si oui cocher 1 sinon 0 ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise :
TPFI
Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise T P F I

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ^{TPFI}		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☐ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TPEFI

Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^❶ ou 12,8 % ^❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+ ③- ④ -⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>TPFT</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

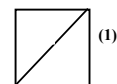
Désignation de l'entreprise : TFFI				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP			
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	48 005 404		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
TOTAL 1				OX	48 005 404		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante				OH	78 975		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				OF	79 833		
Variation positive des stocks				OD	61 012		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	219 821		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	4 525 347		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	7 841 846		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	295 113		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	410 145		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	13 072 451		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	35 152 774	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				AC	35 152 774		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	48 005 404		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	351		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	59 237 229		
Période de référence		GY	du	01012025	GZ	au	31122025
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

42060618800316

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TPFI

ADRESSE (voie)

2 Quai d'Arenc

CODE POSTAL

13002

VILLE

Marseille

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	43200
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	43200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

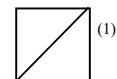
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 2 0 6 0 6 1 8 8 0 0 3 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TPFI

ADRESSE (voie) 2 Quai d'Arenc

CODE POSTAL 13002 VILLE Marseille

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5 8

Forme juridique	SAS	Dénomination	IMPACT
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 8 2 6 3 6 1 0	% de détention	50,67
Adresse :	N° 12	Voie	BOULEVARD VAQUEZ
	Code Postal 63130	Commune	ROYAT
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SECMO
N° SIREN (si société établie en France)	3 2 9 5 6 9 2 4 8	% de détention	100
Adresse :	N° 22	Voie	AVENUE ANDRE ROUSSIN
	Code Postal 13016	Commune	MARSEILLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS ICR
N° SIREN (si société établie en France)	4 4 3 5 3 3 2 3 7	% de détention	100
Adresse :	N° 12	Voie	RUE LISLET GEOFFROY
	Code Postal 97490	Commune	ST DENIS
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SEALAR
N° SIREN (si société établie en France)	8 7 8 1 8 0 4 3 9	% de détention	23,98
Adresse :	N° 1	Voie	PLACE DU 19E RI
	Code Postal 29200	Commune	BREST
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	OUEST COORDINATION MAGHREB
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	19
Adresse :	N° 20	Voie	RUE ALLAL BEN ABDELLAH
	Code Postal	Commune	CASABLANCA
		Pays	MA
Forme juridique	SRL	Dénomination	TPF PYRAMIDE INGENIERIE
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 12	Voie	RUE ARFOUD - APT N°1 HASSAN
	Code Postal	Commune	RABAT
		Pays	MA
Forme juridique	SAS	Dénomination	TPF UTILITIES
N° SIREN (si société établie en France)	4 3 2 2 6 3 3 0 9	% de détention	100
Adresse :	N° 156	Voie	RUE DES FAMARDS - ACTICENTRE DE LESQUIN - BATIMENT A- CRT2
	Code Postal 59273	Commune	FRETIN
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	SAVE PROJECT
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	0,2
Adresse :	N° 4	Voie	AVENUE BIN EL OUIDANE
	Code Postal	Commune	RABAT
		Pays	MA

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.